

nomination de ce haut fonctionnaire qui lui adressait ses rapports pour être remis au ministère des Finances (*Hou-Pou*) ; il est vrai qu'il n'a eu qu'une fois à exercer cette prérogative en faveur de M. Robert Hart.

L'administration des Douanes est confiée à quatre services (*Departments*) : 1° le Revenu (*Revenue Department*) ; 2° la Marine (*Marine Department*) ; 3° l'Education (*Educational Department*) ; 4° les Postes (*Postal Department*).

En 1903, ce dernier département comprenait 72 employés étrangers et 2.677 Chinois ; le secrétaire des Postes est un Anglais, Mr. F.-A. AGLÉN ; les chefs de bureaux sont des employés du service intérieur ; restent donc les emplois subalternes. Je laisse de côté la Marine et l'Education, services techniques. C'est en réalité au premier département (*Revenue*) que les candidats cherchent un emploi. Ce Département comprend un service intérieur (*In-door Staff*), un service extérieur (*Out-door Staff*), un service de la Côte (*Coast-Staff*), étrangers et Chinois comprenant, en 1903, 957 étrangers et 4.138 Chinois. Le service extérieur (616 étrangers) est principalement recruté *sur place*, surtout parmi les marins de différentes nationalités. On comprend dès lors que les demandes visent exclusivement le service intérieur (*In-door Staff*). Nous allons l'examiner.

Le service intérieur comprenait, en 1903, 293 employés européens sur lesquels 23 sont de simples commis sans chance d'avancement ; restent 270 employés ainsi répartis par nationalités :